

Conditions d'admission

Les candidats doivent être âgés au moins de 18 ans. A l'entrée en formation, le candidat doit justifier d'un diplôme de niveau V en rapport avec le paysage ou le bucheronnage et d'une année d'expérience professionnelle à temps plein dans le paysage ou le bucheronnage (1 600h). Sinon, le candidat peut en justifiant de 3 ans d'activité à temps plein tous secteurs confondus (4 800 h), faire une demande de dérogation de diplôme.

Modalité d'inscription

Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation
Se présenter au rendez-vous muni d'une lettre de motivation, d'un CV et d'une photo d'identité. *Des tests de positionnement et des tests pratiques sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat*

Rémunération

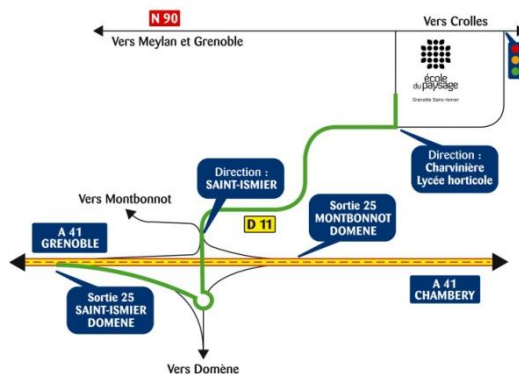
ASP, Pôle-Emploi, autres fonds : nous consulter

Financement de la formation

FONGECIF, FAFSEA, VIVEA ou autres fonds de formation (OPCA)
Le Pôle Emploi
La Région Auvergne Rhône-Alpes
L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
L'entreprise (Plan de Formation) via son fonds de formation

Contact

CFPPA - 1 Chemin de Charvinière
38332 Saint-Ismier
Tél 04 76 52 52 18
Courriel : cfppa.grenoble@educagri.fr
www.edp.educagri.fr



CFPPA

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole

Formation continue

Certificat de Spécialisation – niveau V

Taille et soins aux arbres



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

Description des activités

Le titulaire du certificat de spécialisation option Taille et soin des arbres est capable de réaliser les activités suivantes :

- Repérer l'arbre ou les arbres sur le(s)quel(s) intervenir ; observer et apprécier leur(s) état(s) et les contraintes d'intervention.
- Apprécier son mode d'intervention lié aux caractéristiques techniques du chantier.
- S'équiper en fonction des caractéristiques du chantier et en respectant les normes et réglementations de sécurité.
- Intervenir sur tout type d'arbre d'ornement, de toutes dimensions et en toutes situations, en suivant les normes et règles de bonne exécution et de sécurité, en utilisant les techniques adaptées
- Avoir un souci constant de surveillance liée à la sécurité du chantier
- S'informer, traiter l'information et informer

Objectifs

- Spécialiser des ouvriers paysagistes en taille et soins des arbres.
- Travailler dans une entreprise spécialisée en élagage ou travaux forestiers, chez un paysagiste ou au sein d'un service espaces verts d'une collectivité territoriale

Durée

600 heures au centre de formation (20 semaines) et 12 semaines de stage en entreprise.

Référentiel

Le Certificat de Spécialisation de niveau V «Taille et Soins aux arbres» est composé de 4 Unités Capitalisables (UC) :

- **UC 1** : Etre capable de justifier les interventions à réaliser sur les arbres d'ornement
- **UC 2** : Etre capable de participer à la préparation d'un chantier de taille et de soins aux arbres d'ornement
- **UC 3** : Etre capable de maîtriser les techniques d'accès et de déplacement dans l'arbre dans le respect des règles de sécurité et dans le respect du végétal
- **UC 4** : Etre capable d'exécuter dans les règles de l'art les opérations de taille et d'entretien des arbres d'ornement en respectant les règles de sécurité